



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 02/19
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 44'000.-
POUR L'INFORMATISATION DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Saint-Sulpice, le 28 janvier 2019

**DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 44'000.-
POUR L'INFORMATISATION DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Saint-Sulpice a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de crédit de CHF 44'000.- TTC pour le développement d'une solution informatique permettant de gérer les réservations, les locations et le paiement des salles communales.

2. SITUATION ACTUELLE

La commune de Saint-Sulpice dispose de plusieurs salles qui peuvent être louées, toutes selon des conditions différentes¹ :

- **Foyer paroissial²** : propriété de l'Association pour le Foyer paroissial de Saint-Sulpice, le Foyer est loué entièrement et exclusivement par la commune (à l'exception du bureau du pasteur) qui le sous-loue ou le met gratuitement à disposition de sociétés ou d'associations locales. Les locations se prolongeant après 23 heures ne sont possibles que pour les sociétés locales de la commune et dans les limites suivantes :
 - 7 soirées par an au maximum avec arrêt de la manifestation à 03h00 et
 - 7 soirées par an au maximum avec arrêt de la manifestation à 01h00.

En 2018, son taux de remplissage dépasse les 70 %.

Le Foyer peut être loué plusieurs fois par jour, avec une période de battement entre deux réservations.

La capacité du Foyer va jusqu'à 280 places en disposition théâtre et 200 personnes assises à table. Il est doté d'une scène, d'un écran de projection, d'un dispositif de sonorisation, d'une climatisation, d'une cuisine professionnelle agencée et de vaisselle à disposition.

- **Espace 52** : les deux salles de l'Espace 52 accueillent, au centre du village, des expositions, des conférences ou des réceptions. Ces salles ne sont pas prévues pour l'organisation de spectacles ou de concerts. En 2017, le taux de remplissage de l'Espace 52 approche les 100 %, à l'exception des mois d'été.

Il est possible de louer l'une des deux ou les deux salles simultanément, au minimum pour une journée. Un jour de battement (avant et après réservation) sont réservés au nettoyage des salles.

¹ La salle des Samaritains ainsi que les 2 salles de gymnastiques sont exclues car ne pouvant être réservées librement.

² Voir préavis 01/19 pour plus d'informations sur le Foyer paroissial

- **Salle du Conseil** : la salle du Conseil communal, située dans le complexe communal du Léman, peut accueillir jusqu'à 130 personnes avec tables et 200 debout. Tout comme le Foyer paroissial, la salle peut être louée plusieurs fois par jour, avec une période de battement entre deux réservations.

En 2018, le taux de remplissage (hors mois d'été) avoisine les 60 %, que cela soit pour des cours de sport ou pour des soirées d'associations ou privées.

- **Refuge du Laviau** : le refuge du Laviau peut accueillir au maximum 48 personnes à l'intérieur et autant à l'extérieur. Il dispose d'une cuisine simple et permet de faire des grillades soit sur la cheminée, soit sur le grill extérieur sur pied.

Les réservations sont, en principe, réservées aux habitants de Saint-Sulpice ainsi qu'aux sociétés, groupes et institutions rattachés à la commune. Les personnes extérieures à la commune ont accès à la location dans la mesure où elles sont parrainées par un habitant de Saint-Sulpice.

En 2018, le refuge du Laviau a été loué pratiquement tous les week-ends (vendredis et samedis soirs) ; le reste de la semaine, le taux de remplissage avoisine les 30 %, principalement pendant les mois d'été.

- **Église romane** : l'église peut être louée pour des mariages, des services funèbres ou des concerts. Au contraire de celui appliqué pour les autres salles communales, le processus de location est géré par la sacristine, qui s'assure qu'une seule réservation puisse être effectuée quotidiennement.

Le coût des locations varie en fonction de la salle choisie et de différentes options. Le paiement doit être confirmé à la réception principale soit au comptant, soit par carte de crédit, soit par bulletin de versement. Le versement de la caution, qui permet de recevoir la clé, se fait également à la réception à l'exception du Foyer paroissial où elle est versée directement au concierge.

Les réservations (à l'exception de l'église) sont saisies dans un système informatique sommaire qui permet d'afficher les disponibilités des salles sur le site de la commune.

Problèmes rencontrés

Le système actuel est complexe et lourd. Il demande beaucoup d'interventions humaines avec un fort risque d'erreur.

Les réservations peuvent être initiées de différentes manières (par mail, par téléphone, directement auprès de la réception) et doivent faire l'objet de contrôles manuels, ce qui prend beaucoup de temps.

Le système actuel implique également de nombreux échanges d'argent liquide, tant pour les cautions que pour les réservations. Outre les risques inhérents, ces manipulations impliquent également un travail supplémentaire de saisie dans le logiciel comptable de la commune.

Enfin, le système actuel limite les interactions entre les locataires et la réception principale aux seules heures d'ouverture des guichets, parfois peu pratiques pour des personnes travaillant hors du territoire communal.

3. SOLUTION PROPOSÉE

La solution proposée consiste à développer une extension au site web communal permettant aux locataires :

- de compléter en ligne le formulaire de réservation concernant la salle désirée,
- de procéder directement au paiement en ligne (le cas échéant, sachant que le système pourra automatiquement déterminer si l'utilisateur peut obtenir la gratuité de la salle réservée),
- après validation par les services communaux, de procéder au versement en ligne de la caution qui sera automatiquement remboursée sur son compte après la location.

Bien entendu, il sera toujours possible aux personnes ne pouvant ou ne voulant pas utiliser ce système en ligne, de venir à la réception principale. Dans ce cas, le personnel communal effectuera la réservation au nom du locataire.

L'ensemble des fonctionnalités sera disponible en français et en anglais, au choix de l'internaute.

Pour les employés communaux, le système permettra de faciliter grandement l'ensemble du processus. En particulier, les réservations seront directement exportées sur les calendriers Outlook des salles et une extraction automatique sera envoyée au service des finances afin de calculer les imputations internes liées à la mise à disposition gratuite des salles.

Bien entendu, les employés communaux pourront eux-mêmes gérer le système et le mettre à jour (ajout d'une nouvelle salle par exemple) sans avoir à faire appel aux développeurs du système.

Cette informatisation permettra, selon nos estimations, de gagner du temps de travail pour un employé communal, permettant un retour estimé sur investissement sur 4 ans.

Le temps de développement prévu est d'environ 6 mois, ce qui permettrait, en cas d'acceptation du préavis par votre Conseil en mars, une mise en route du système pour la rentrée de septembre.

4. MANDAT ET DÉTAIL DES COÛTS

Il n'existe aucune solution informatique "standard" pour gérer ces locations. En effet, chaque commune a son propre processus et chaque salle ses propres spécificités. Un développement customisé est donc nécessaire, basé sur une étude détaillée.

En l'occurrence, l'étude pour la commune de Saint-Sulpice a été réalisée par la société Why! Open Computing SA (basée à Prilly). Une offre pour la réalisation, basée sur cette même étude, a été demandée à la même entreprise ainsi qu'à une entreprise concurrente de la place qui n'a pas souhaité donner suite.

Sur la base de l'offre reçue, les coûts de réalisation se divisent comme suit :

Programmation du module	5'700.00
Écrans pour l'internaute	13'200.00
Écrans pour l'administrateur	9'900.00
Export de données et interfaces	4'200.00
Gestion et suivi du projet	750.00
Réserve et imprévus	7'000.00
<hr/>	
Total HT	40'750.00
TVA 7.7%	43'887.75
Arrondi	112.25
<hr/>	
Total TTC	44'000.00
<hr/>	

Ce développement n'implique pas de frais pérennes ultérieurs ni de maintenance car il s'intègre totalement dans le site web communal existant.

5. CONCLUSION

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 02/19
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 44'000.- pour procéder au développement et à la mise en service d'un logiciel spécifique aux tâches de réservations, locations et de transactions financières en ligne des salles communales, refuge et église, à disposition du public ;
2. de financer cette étude par la trésorerie.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 janvier 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Le Secrétaire :

A. Clerc

N. Ray



Délégué municipal : M. Marcel-André Panzera